



## Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général

### La notion de bien commun Cycle 2 - classes de CE1 et CE2

**Domaine d'enseignement :** *Le jugement, penser par soi-même et avec les autres.*

**Objectif de formation :** Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

**Connaissances, capacités et attitudes visées :**

- 1a - Exposer une courte argumentation pour exprimer et justifier un point de vue et un choix personnels ;
- 2 - Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

**Objets d'enseignement :**

- la notion de bien commun dans la classe et dans l'école ;
- les valeurs personnelles et collectives.

**Durée de la séance :** 30 mn.

#### Texte-support

Un matin d'automne, Adrien vient de terminer son croissant, et la serviette en papier dans laquelle ce dernier était emballé est pleine de taches de graisse. En traversant le jardin public, juste à côté de l'école, Adrien cherche une poubelle. Il y en a bien une mais il pleut et, en plus, il devrait faire un détour pour y aller. Il regarde à gauche, à droite : personne en vue... Il jette la serviette derrière un parterre de fleurs.

« Je t'ai vu ! », s'écrie Anne, qui était derrière lui. Moi, je me suis fait gronder l'autre jour par notre voisin parce que j'avais jeté un emballage de hamburger vide sur sa pelouse.

- Il a eu raison, ton voisin. Moi, cela ne me viendrait pas à l'idée de salir le jardin de quelqu'un. Mais ici, ça n'appartient à personne. Et puis, comme dit mon grand-père, ça donne du travail aux balayeurs ! ».



1. **Lecture du texte-support** par l'enseignant.
2. **Questions de prélèvement d'informations et de compréhension** : qui ? Quoi ? Où ? Quand ?
3. **Questions, éléments de réponse et arguments possibles à faire émerger chez les élèves.**

Les élèves sont invités individuellement à produire une *courte argumentation* à l'oral pour exprimer et justifier leur point de vue.

- Pourquoi Adrien ne jette-t-il pas le papier gras à la poubelle ? Adrien doit faire un effort pour aller jusqu'à la poubelle : il pleut et il devrait faire un détour pour l'atteindre. Il agit selon son *intérêt particulier*.
  - D'après Adrien, est-il plus grave de souiller le jardin d'un particulier ou un jardin public ? D'après Adrien, ce n'est pas grave de salir le jardin public qui n'appartient à personne. Il est plus grave de souiller le jardin d'un particulier.
  - Qu'est-ce qui est faux dans la réponse d'Adrien ? Il est faux de dire que le jardin public n'appartient à personne. Si c'est un jardin communal, il appartient à la commune. Les habitants de la commune paient, par les impôts qu'ils versent, pour l'entretien du jardin public, qui est assuré par les employés communaux.
  - Que pensez-vous de la réponse du grand-père d'Adrien ? Le grand-père d'Adrien répond par un *préjugé*, c'est-à-dire qu'il parle sans avoir beaucoup réfléchi. Les balayeurs ont assez de travail à accomplir dans le jardin, quand il faut ramasser toutes les feuilles qui tombent, surtout en automne ! Et si le grand-père d'Adrien habite dans la commune, il oublie peut-être qu'il verse des impôts pour que la commune soit propre. Tout le monde a intérêt à ce que le jardin reste propre et agréable.
  - Et si l'on quitte l'école à la fin de la journée en laissant les lumières allumées toute la nuit, qui va payer la consommation d'électricité ? Si on laisse les lumières allumées toute la nuit dans les lieux publics qui appartiennent à la commune, ce sont les habitants de la commune qui paient. Cette dépense est en effet payée avec les impôts qu'ils versent à la commune.
4. **Institutionnalisation possible** : on croit souvent qu'un objet, un bâtiment, un terrain ne sont la propriété de personne et qu'il n'est pas nécessaire d'en prendre soin. En réalité, chacun de ces biens appartient à quelqu'un, par exemple à la commune. Il faut savoir faire passer l'intérêt général (par exemple, un jardin public agréable pour tout le monde) avant son intérêt particulier (par exemple, jeter le papier gras dans la nature pour éviter de faire un petit détour).

## Évaluations possibles

Évaluation des compétences transversales liées aux capacités d'argumentation pour exprimer et justifier un point de vue, et à l'objet d'enseignement sur la notion de bien commun.



## Prolongements possibles

- Lien avec le domaine « *la sensibilité : soi et les autres* » : l'objectif de formation n° 3 : « *Se sentir membre d'une collectivité* » et l'objet d'enseignement « *Le soin des biens collectifs et individuels* ».
- Dans le cadre des « *conseils d'élèves* », identifier explicitement ce qui relève de l'intérêt général et du bien commun dans la vie de la classe et de l'école.
- Lecture d'un album de littérature de jeunesse, par exemple *Tibili le petit garçon qui ne voulait pas aller à l'école* de Marie Léonard et Andrée Prigent, Paris, Magnard Jeunesse, 2001.